

Objet : IMPROGLIO CHEZ THALES, LE GROUPE EN LEVYTATION DEPUIS DEUX MOIS, SE PAYE DEUX TÊTES...ET LA NÔTRE !

La CGT rappelle **condamner l'irresponsabilité de l'Etat et de la société Dassault d'avoir fragilisé la crédibilité du Groupe en procédant à la nomination d'un PDG par intérim**. Notre alerte, dans notre communiqué du 28 octobre 2014, soulignant que « **l'inconséquence du gouvernement est grande, ...(d')ouvrir une nouvelle crise de succession**, sachant que la nomination du futur PDG relève d'un accord conjoint de l'Etat et de la société Dassault, **(et) aurait pu être épargné au Groupe Thales** », garde tout son sens, avec ce nouvel épisode de l'imbroglia successoral.

L'inconséquence de l'Etat et de la société DASSAULT perdure par ce jugement de Salomon, rendu par le conseil d'administration du 23 décembre, coupant en deux la responsabilité à la tête du Groupe. Cela traduit en fait **l'installation sur la durée de la conflictualité entre les intérêts stratégiques de long terme bien pensés du Groupe Thales et les intérêts particuliers de la préservation du patrimoine de la famille Dassault**. Qu'on se rassure ! Les deux actionnaires se retrouvent sur l'impératif du pilotage par la rentabilité financière imposant une rentabilité d'exploitation fixée péremptoirement au seuil minimal de 10%. C'est ce que traduit implicitement, l'objectif stratégique affiché d' « une croissance rentable ».

Nous mettons **en garde contre la sous-estimation de l'impact d'une gouvernance bicéphale, sur la cohérence du Groupe** : entre un **président du conseil d'administration traduisant de façon décomplexée les exigences de rentabilité et de distribution des dividendes des actionnaires**, puisque déresponsabilisé, et un **Directeur général en charge de la conduite concrète des affaires, les tensions risquent fort de s'aiguiser et n'être pas sans conséquences pour les salariés**. De même, au niveau de la **Présidence, de fait très éloignée du corps social de l'entreprise, une lecture en portefeuille d'activités du Groupe sur les canons de gestion des Fonds d'actifs spéculatifs, risque de prédominer dans l'approche des opérations de cessions/acquisitions futures**.

Accessoirement, **le coût de ces mouvements élitaires** (départ de JB Lévy à EDF, gratification de la nouvelle présidence de M. Proglia en compensation de son départ obligé d'EDF, montée dans la reconnaissance de la Direction Générale de M. Caine) **ne sera pas neutre sur le prix de la gouvernance, sachant que les statuts des gouvernants sont particulièrement conséquents en matière de protection personnelle**. Au moment où **la DRH du Groupe invoque une politique salariale « contenue » pour 2015**, nous l'invitons à inciter à la modération les décisions de l'actionnaire dans le domaine, pour « **contenir** » le **coût des services rendus au capital**.

Il reste que, **du point de vue de la CGT, les salariés n'ont pas à subir des décisions prises sans eux et sans concertation avec leurs représentants**.

La CGT les **appelle à ne pas rester spectateur, à s'investir dans la critique constructive des orientations stratégiques dans l'intérêt général et pour une politique d'emplois de qualité, ouverte à notre jeunesse, si maltraitée**.

Et **au moment où l'actionnaire se sert en avance sur les bénéficiaires non encore constatés, en s'octroyant un dividende en augmentation de 27%, pour un versement au 19 décembre, de 70 millions d'euros, la CGT invite les salariés à s'engager dans l'action pour une politique salariale à la hauteur des exigences de perte de pouvoir d'achat et des efforts consentis pour réaliser l'activité de l'année 2014**.

Même si d'évidence ce n'est pas la fête pour tout le monde, **la CGT Thales vous souhaite d'entamer l'année 2015 avec l'ambition de mettre un coup d'arrêt aux promoteurs de la régression sociale déguisés en « réformateurs modernistes » et pourquoi pas, de gagner les politiques sociales et économiques que méritent le monde du travail**.